

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° 43_170626

**OBJET : ENFANCE
EDUCATION JEUNESSE**

Approbation de la
reconduction du dispositif
ECOBUS

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°43_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Monsieur Fabio CHIKHOUNE rapporte :

Dans le cadre de l'aide à la mobilité de sa jeunesse, la Ville d'Aubagne souhaite soutenir les étudiants boursiers scolarisés hors du territoire communal.

Ainsi, la Ville leur octroie une aide financière appelée ECOBUS constituée d'un montant de 50 euros pour tout abonnement de transport en bus, puis d'un montant de 20 euros pour un abonnement à la carte ZOU afin de se rendre depuis Aubagne jusqu'à la ville concernée par leurs études.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- 1 / Être Aubagnais ;
- 2 / Être titulaire de la « Carte Jeunesse » en cours ;
- 3 / Être titulaire de sa « Carte Étudiant » de l'année en cours ;
- 4 / Être boursier ;
- 5 / Étudier sur un territoire « Hors Aubagne » ;

6 / Fournir le justificatif d'un abonnement annuel ou d'au moins 8 abonnements mensuels aux transports en commun ;

7 / Posséder un compte bancaire pour le remboursement.

Toutes les modalités administratives pour le suivi des dossiers sont identiques aux années précédentes ainsi que les modalités de versement par mandat administratif.

Cette délibération propose l'approbation de la reconduction du dispositif « ECOBUS » pour l'année scolaire 2026-2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de renouveler ce dispositif d'aide en direction des jeunes Aubagnais,

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la reconduction du dispositif « ECOBUS » pour l'année scolaire 2026-2027 ;

ARTICLE 2 : d'INSCRIRE au budget 2027 la dépense correspondante, estimée à 700 € jusqu'à épuisement de la somme.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME